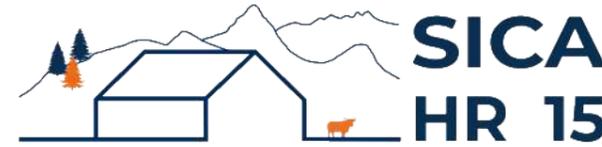


DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **AMBLARD Jean-Baptiste**
35 Rue du Marilhoux
15380 MOUSSAGES

Localisation **Les Verts**
du projet : **15380 MOUSSAGES**

Description du projet de construction

Construction d'un hangar métallique semi-ouvert avec couverture photovoltaïque à usage de logement de génisses laitières en aire paillée intégrale + stockage de fourrage d'une surface d'emprise au sol d'environ 853 m².

Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 ^e	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200 ^e
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 ^e	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 ^e	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 ^e		



SICA Habitat Rural - Cantal
Architecte : Philippe HERNANDEZ

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature :

A Aurillac, le 29/07/2024

Dessiné par :

Marion ARMANDET

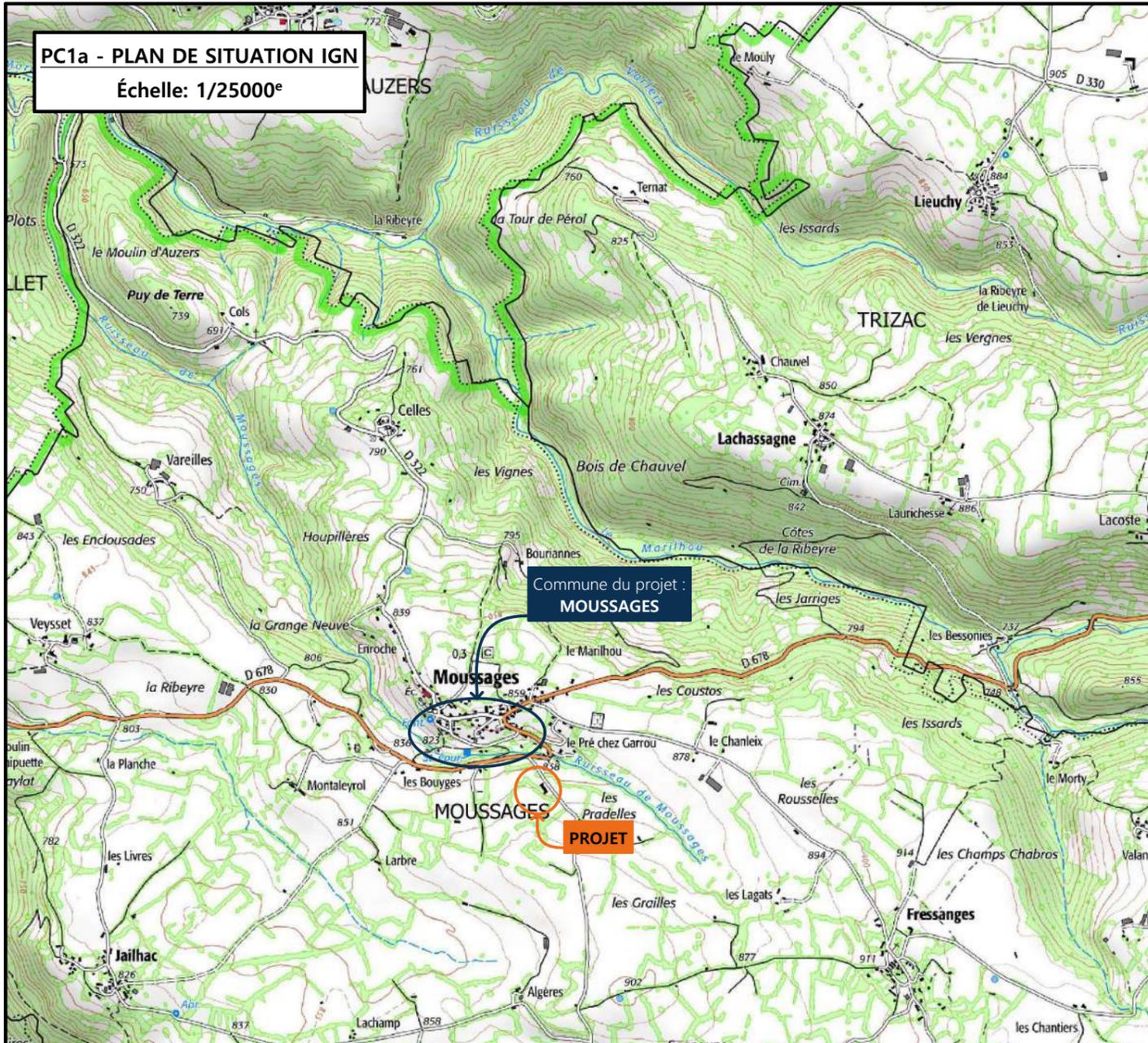
N° Client :	N° Document :	N° de page :
2030	PC01	1/7

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

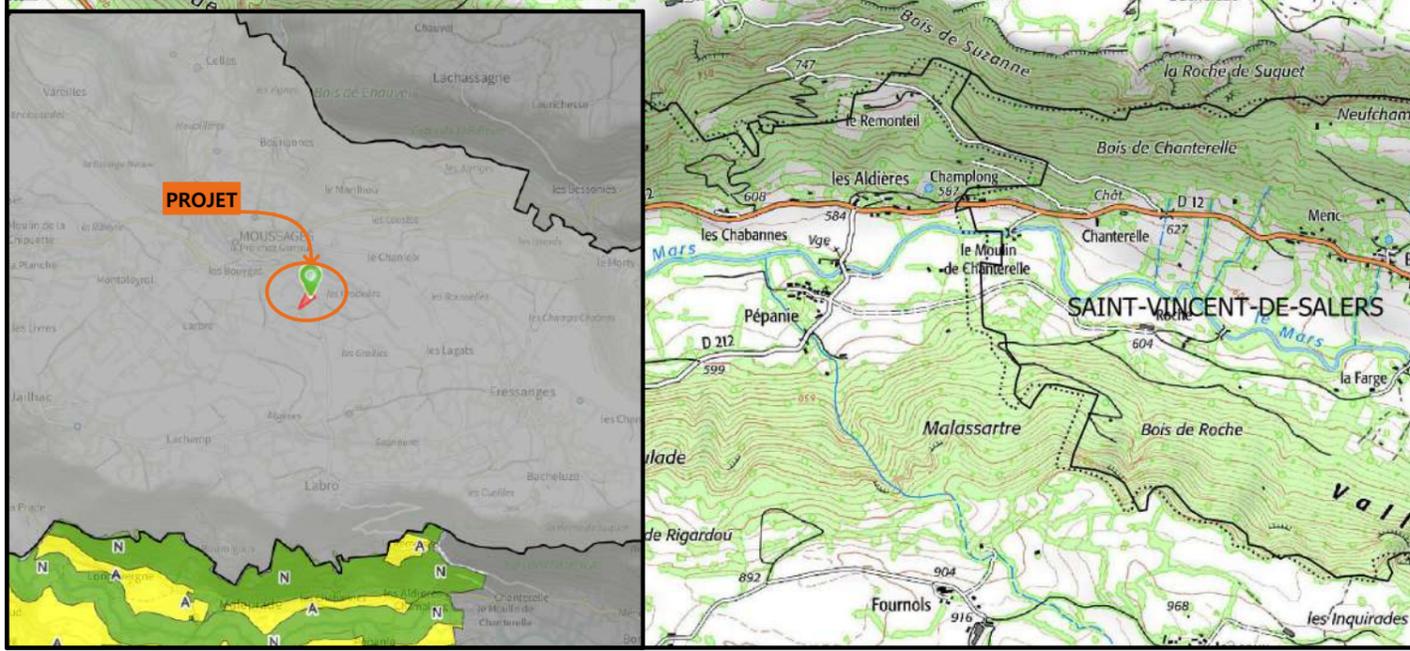
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	
-	29/07/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications

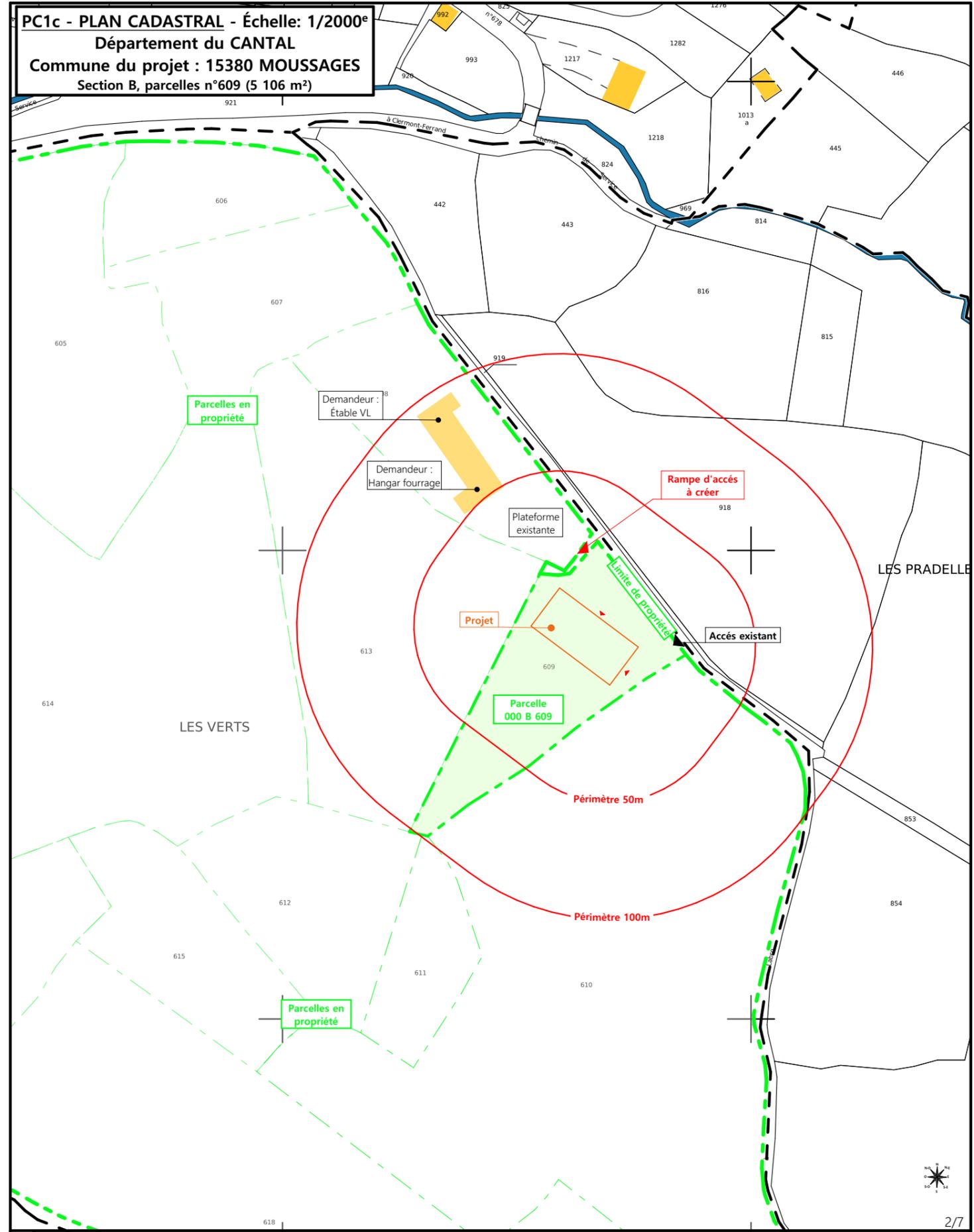
PC1a - PLAN DE SITUATION IGN
Échelle: 1/25000^e



PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR:
RNU - Règlement National d'Urbanisme



PC1c - PLAN CADASTRAL - Échelle: 1/2000^e
Département du CANTAL
Commune du projet : 15380 MOUSSAGES
Section B, parcelles n°609 (5 106 m²)



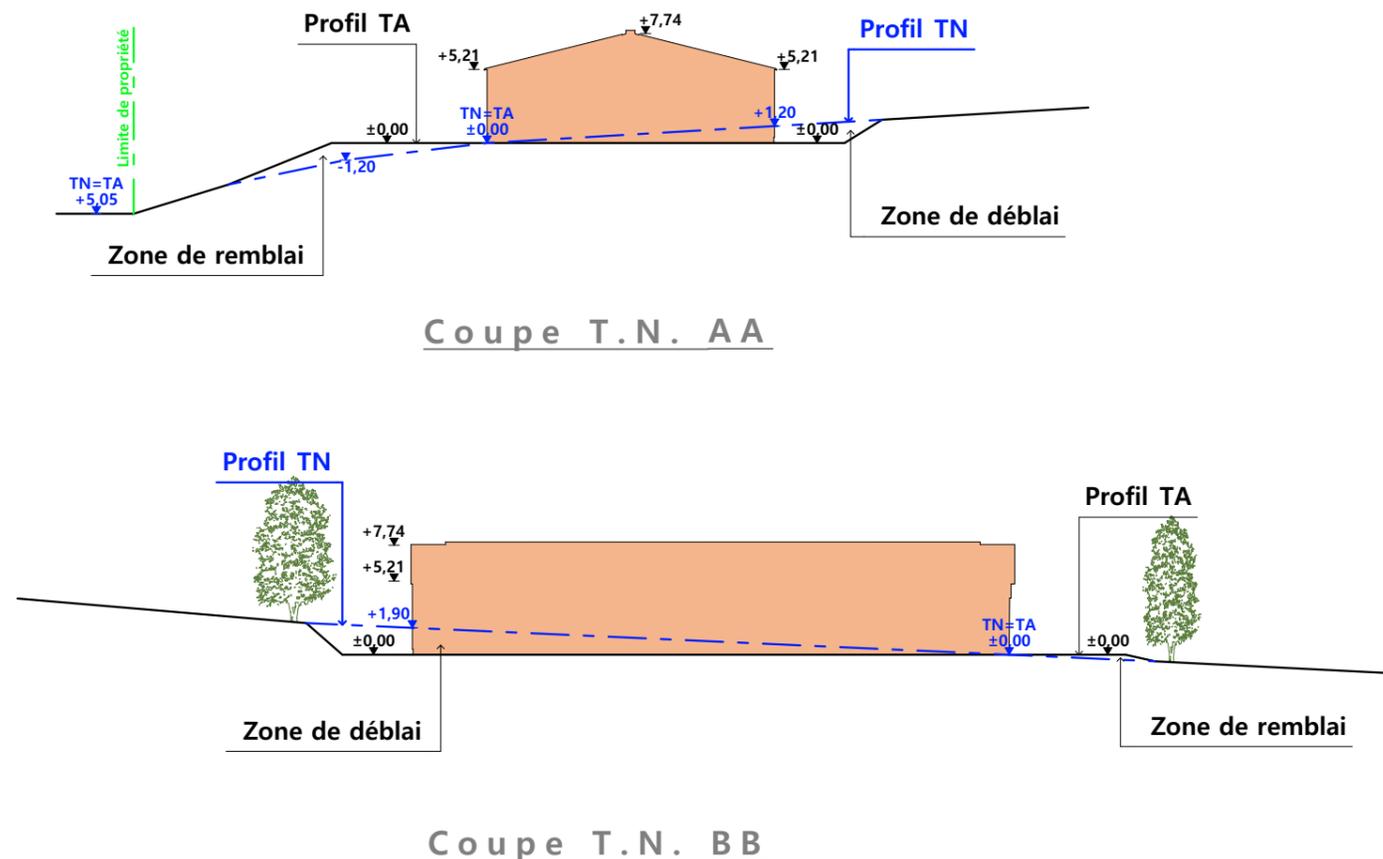
N° Client : 2030	Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec avant + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	 SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Philippe HERNANDEZ
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste	Adresse du projet : Les Verts 15380 MOUSSAGES		
PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE			PC1a,b,c	Éch: Variée
			Aurillac, le 29/07/2024	



Commune du projet : 15380 MOUSSAGES Section B, parcelles n°609 (5 106 m²) Altitude : 848 m	Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants Evacuation des EP vers le milieu naturel ▲ Accès existant ▲ Accès à créer	Surface d'emprise au sol créée : 844 m² Surface de plancher créée : 0 m²	Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec auvent + centrale photovoltaïque DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE		Dessiné par : Marion ARMANDET  Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Philippe HERNANDEZ
	♦ ±0,00 Niveau terrain naturel ♦ ±0,00 Niveau terrain aménagé	N° Client : 2030	Maître d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste Adresse du projet : Les Verts 15380 MOUSSAGES PLAN MASSE ET PLAN DE TOITURE	PC2-5b Éch: 1:500 Aurillac, le 29/07/2024	

PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle: 1:500^e



PC4 - Notice descriptive

1-Aspect : projet et localisation

Le projet mené par M. AMBLARD consiste à construire :

- 1- Un hangar métallique semi-ouvert avec couverture photovoltaïque à usage de logement de génisses laitières en aire paillée intégrale + stockage de fourrage d'une surface d'emprise au sol d'environ 853 m².

Le siège d'exploitation est situé non loin du Bourg de Moussages, sur l'unité foncière cadastrée "Les Verts" sur la commune de MOUSSAGES (15380) (soumise au RNU).

La construction envisagée sera implantée sur ce même site, sur la parcelle N° 609 de la section B (propriété du demandeur).

Le projet vise à augmenter la capacité de stockage de fourrage de l'exploitation d'une part et de loger les génisses en stabulation libre d'autre part ; ainsi, l'étable traditionnelle encore en service dans le village pourra être déclassée.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 50 m du projet (RSD).

Le projet a donc aussi pour objet de moderniser la structure d'exploitation et d'améliorer les conditions de travail et de logement des animaux.

2-Aspect : environnement

Les génisses laitières seront conduites en aire paillée intégrale.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

3-Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

Les caractéristiques visibles du projet sont :

- **Charpente** : métallique
- **Pente de toiture** : 25%
- **Couverture** : tôle acier anti-condensation de teinte gris graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives et faîtière
- **Panneaux photovoltaïques** : (gris sombre et mate y compris cadre de structure)
- **Débord de toiture** : 30 cm
- **Bardage** : tôle acier teinte graphite RAL 7006
- **Portes** : tôle acier teinte graphite RAL 7006
- **Translucide** : polycarbonate
- **Ventilation statique** : tôles ventelles + bardage décalé + faîtière ventilée
- **Maçonnerie** : préfabriquée lissée ton ciment brut sombre

Le terrain présentant une sérieuse déclivité, un travail de terrassement en déblai sera nécessaire afin d'obtenir une plateforme d'implantation stabilisée qui puisse être accessible depuis les infrastructures existantes.

L'accès au site se fera depuis l'étable existante par la création d'une rampe empierrée et par la création d'un passage depuis la route bitumée.

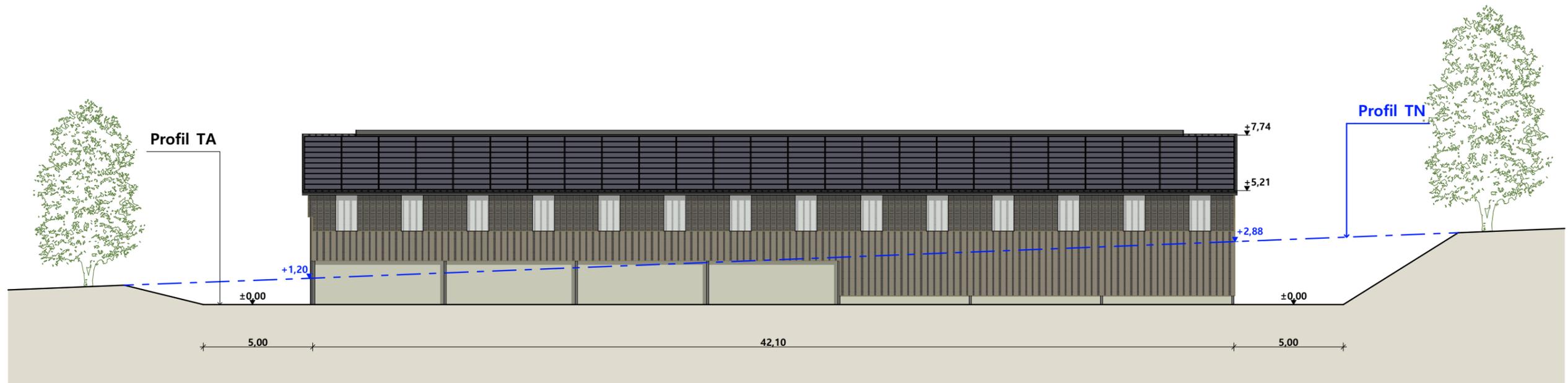
Le pourtour (cours et abords) sera stabilisé par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition.

Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

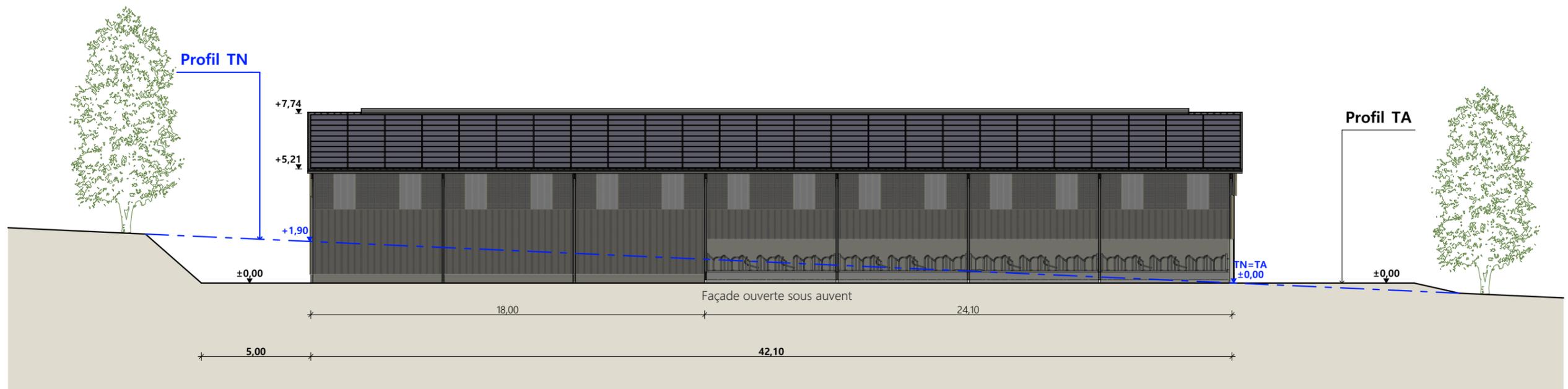
Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants les plus proches.

4/7

N° Client : 2030	Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec auvent + centrale photovoltaïque			
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste	Adresse du projet : Les Verts 15380 MOUSSAGES		
	COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE			
	PC3-4	Éch: 1:500	Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Philippe HERNANDEZ
	Aurillac, le 29/07/2024			



Façade Sud Ouest

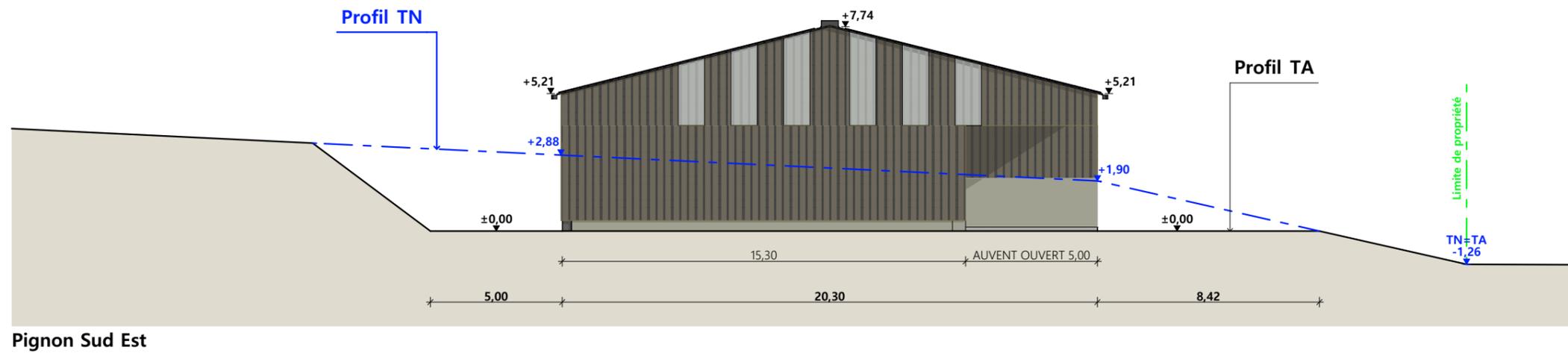
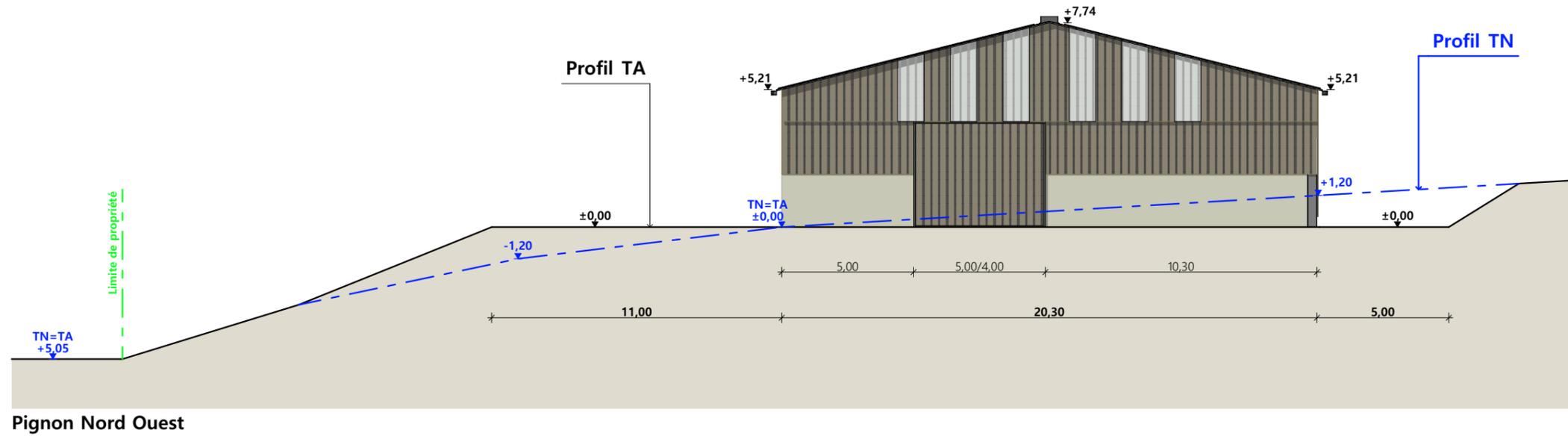


Façade Nord Est Ouverte

Matériaux :

- Maçonnerie : - Mur préfabriqué ht. 0,40m alligné extérieur poteaux (Côté stockage)
Mur préfabriqué ht.2,00m alligné intérieur poteaux (Côté élevage)
- Bardage : - Bas métallique RAL 7006 + haut métallique ventelles RAL 7006 + 2 translucides/travée (Façade Nord)
Métallique RAL 7006 + 6 translucides de 1.00m (Pignons)
- Menuiseries : - Métallique RAL 7006
- Charpente : - Métallique gris sombre
- Couverture : - Acier anti-condensation RAL 7022 avec faitage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques

N° Client : 2030	Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec auvent + centrale photovoltaïque		Dessiné par :	
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste	Adresse du projet : Les Verts 15380 MOUSSAGES		Marion ARMANDET
PLANS DE FACADES			PC5a	Éch: 1:200
			Aurillac, le 29/07/2024	
			Architecte : Philippe HERNANDEZ	



Matériaux :

Maçonnerie :	- Mur préfabriqué ht. 0,40m alligné extérieur poteaux (Côté stockage) Mur préfabriqué ht.2,00m alligné intérieur poteaux (Côté élevage)
Bardage :	- Bas métallique RAL 7006 + haut métallique ventelles RAL 7006 + 2 translucides/travée (Façade Nord) Métallique RAL 7006 + 6 translucides de 1.00m (Pignons)
Menuiseries :	- Métallique RAL 7006
Charpente :	- Métallique gris sombre
Couverture :	- Acier anti-condensation RAL 7022 avec faitage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques

N° Client : 2030	Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec auvent + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Philippe HERNANDEZ
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste	Adresse du projet : Les Verts 15380 MOUSSAGES		
PLANS DES PIGNONS		PC5a	Éch: 1:200	
		Aurillac, le 29/07/2024		

PC7 - Vue 2



PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client : 2030

Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec auvent + centrale photovoltaïque

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste

Adresse du projet : Les Verts 15380 MOUSSAGES

DOCUMENT GRAPHIQUE

PC6-7-8

Éch: sans

Aurillac, le 29/07/2024

Dessiné par :

Marion ARMANDET



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Architecte : Philippe HERNANDEZ

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **AMBLARD Jean-Baptiste**
35 Rue du Marilhoux
15380 MOUSSAGES

Localisation **Les Verts**
du projet : **15380 MOUSSAGES**

Description du projet de construction

Construction d'un hangar métallique semi-ouvert avec couverture photovoltaïque à usage de logement de génisses laitières en aire paillée intégrale + stockage de fourrage d'une surface d'emprise au sol d'environ 853 m².

Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200 ^e		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 ^e		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment :

Vincent CHARBONNEL

Chambre d'agriculture du Cantal
26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 00



A Aurillac, le 29/07/2024

Dessiné par :

Marion ARMANDET

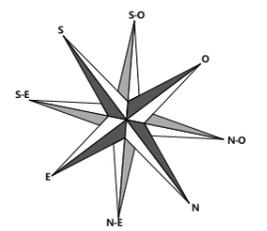
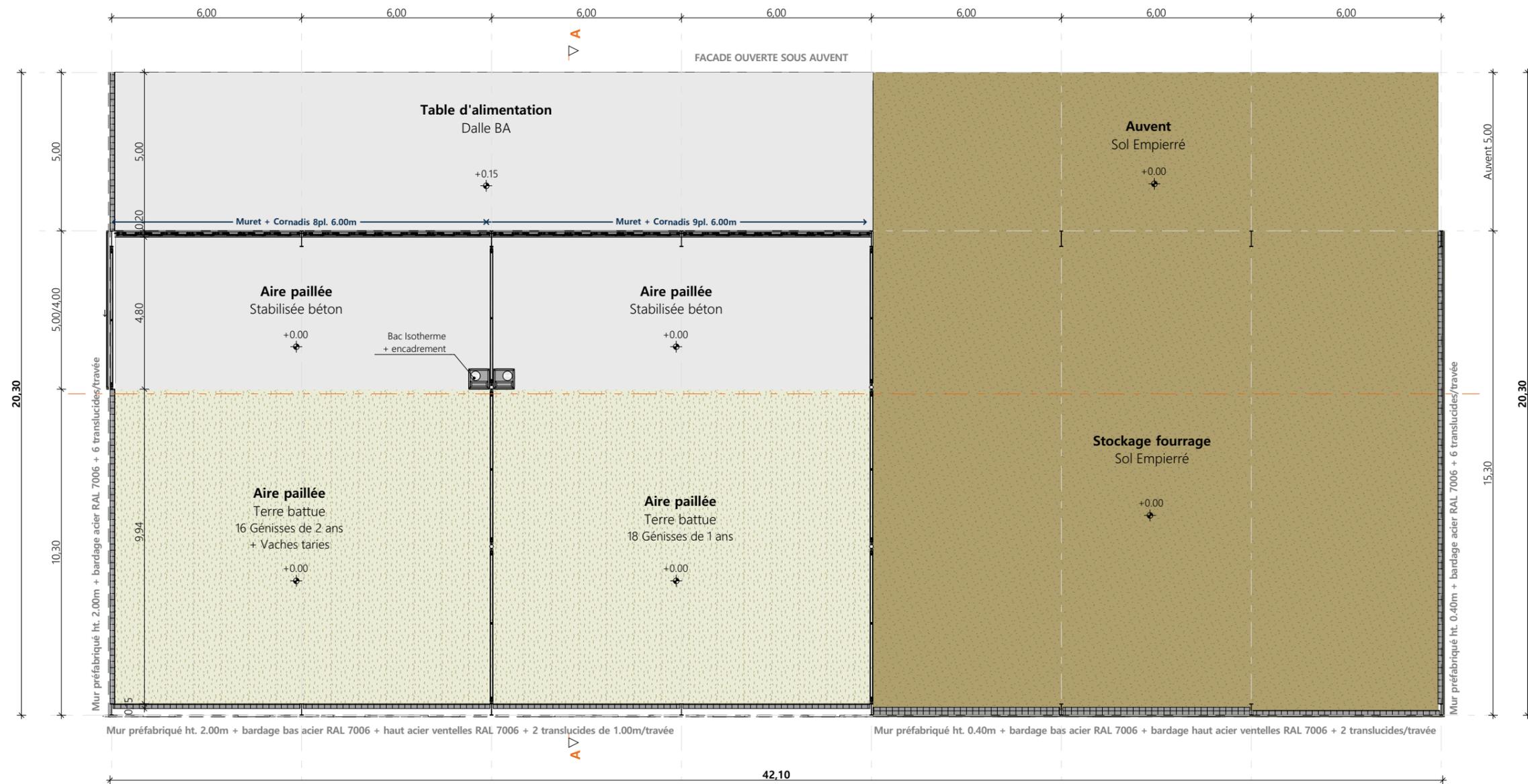
N° Client :	N° Document :	N° de page :
2030	TECH01	1/4

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaire pour l'instruction du permis de construire.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

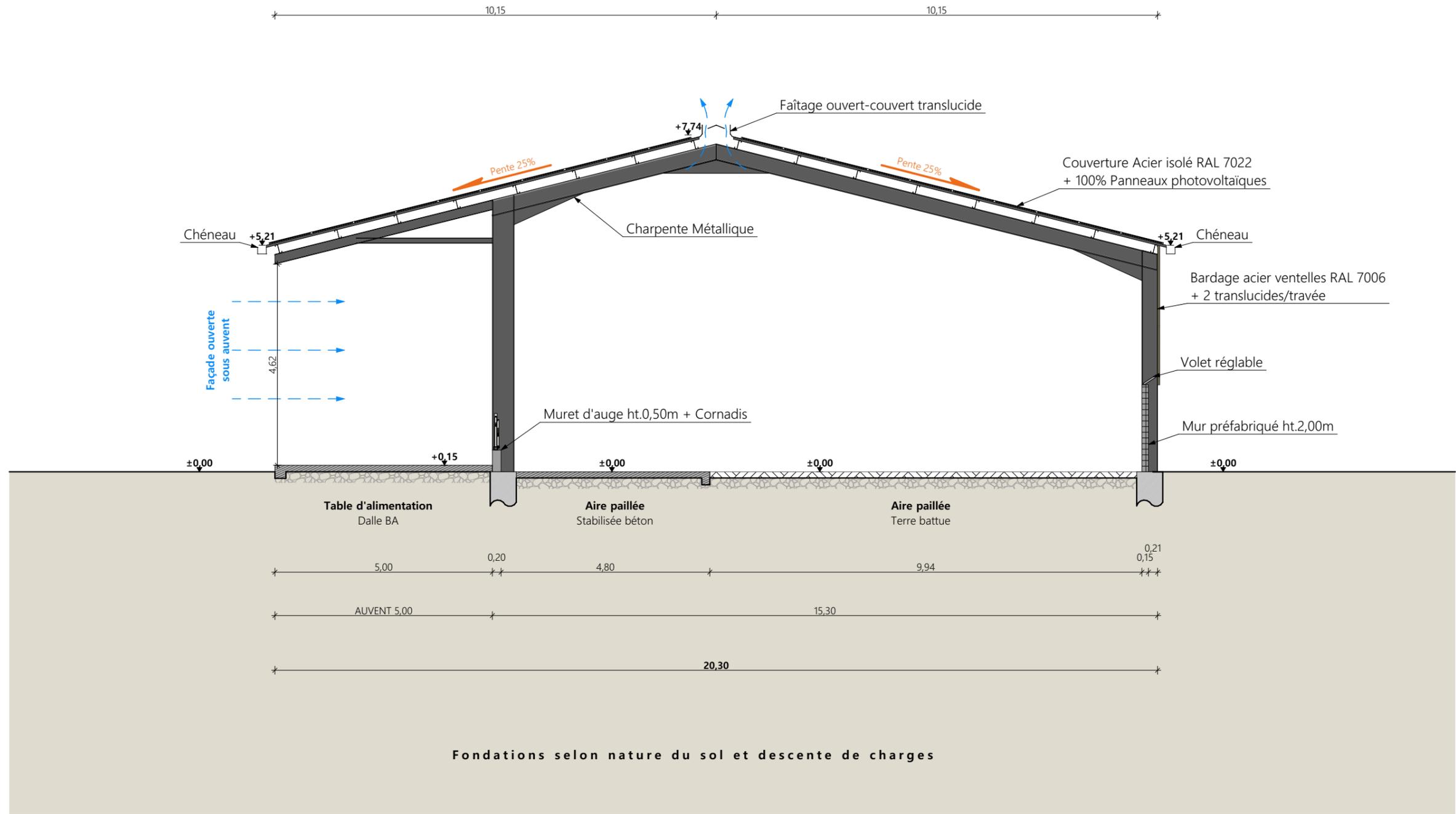
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	29/07/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications



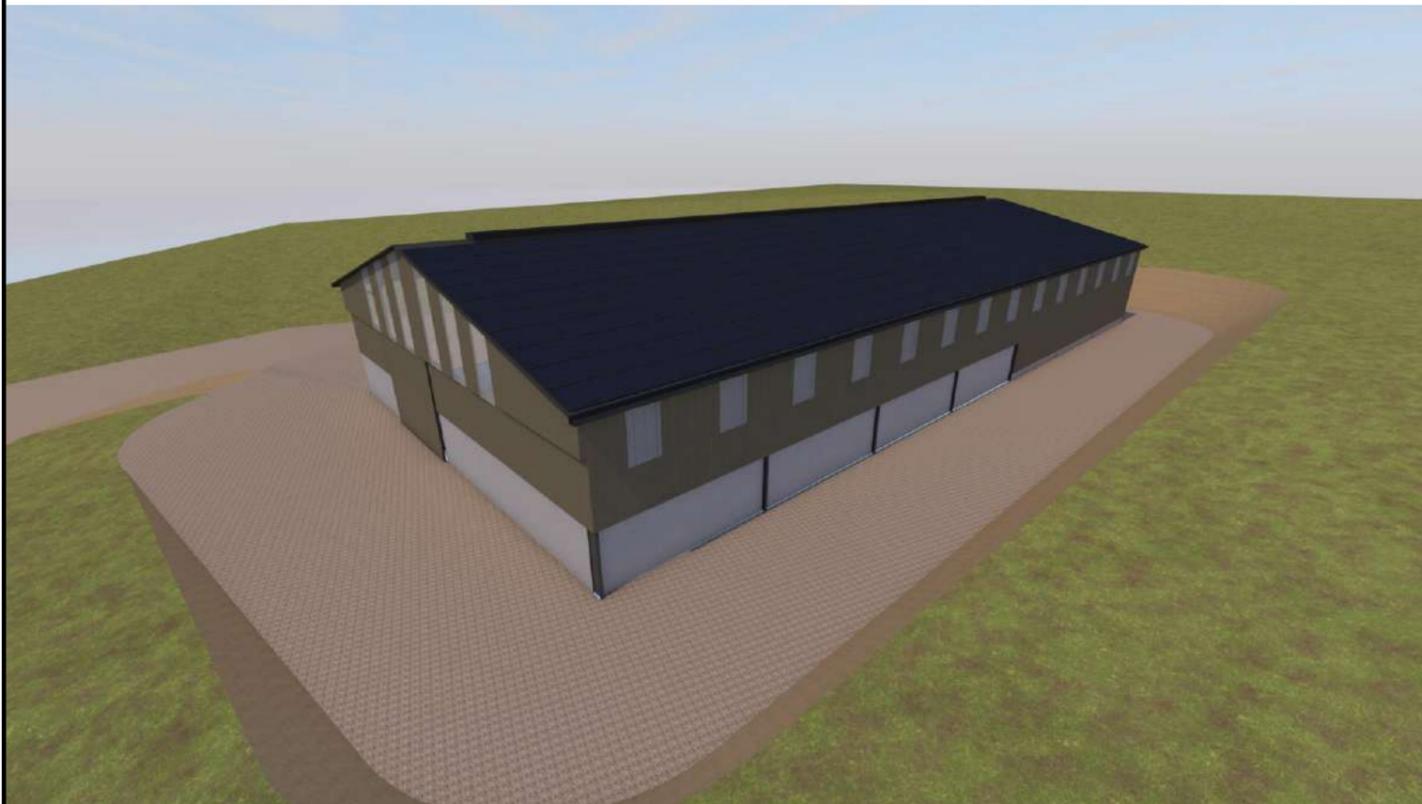
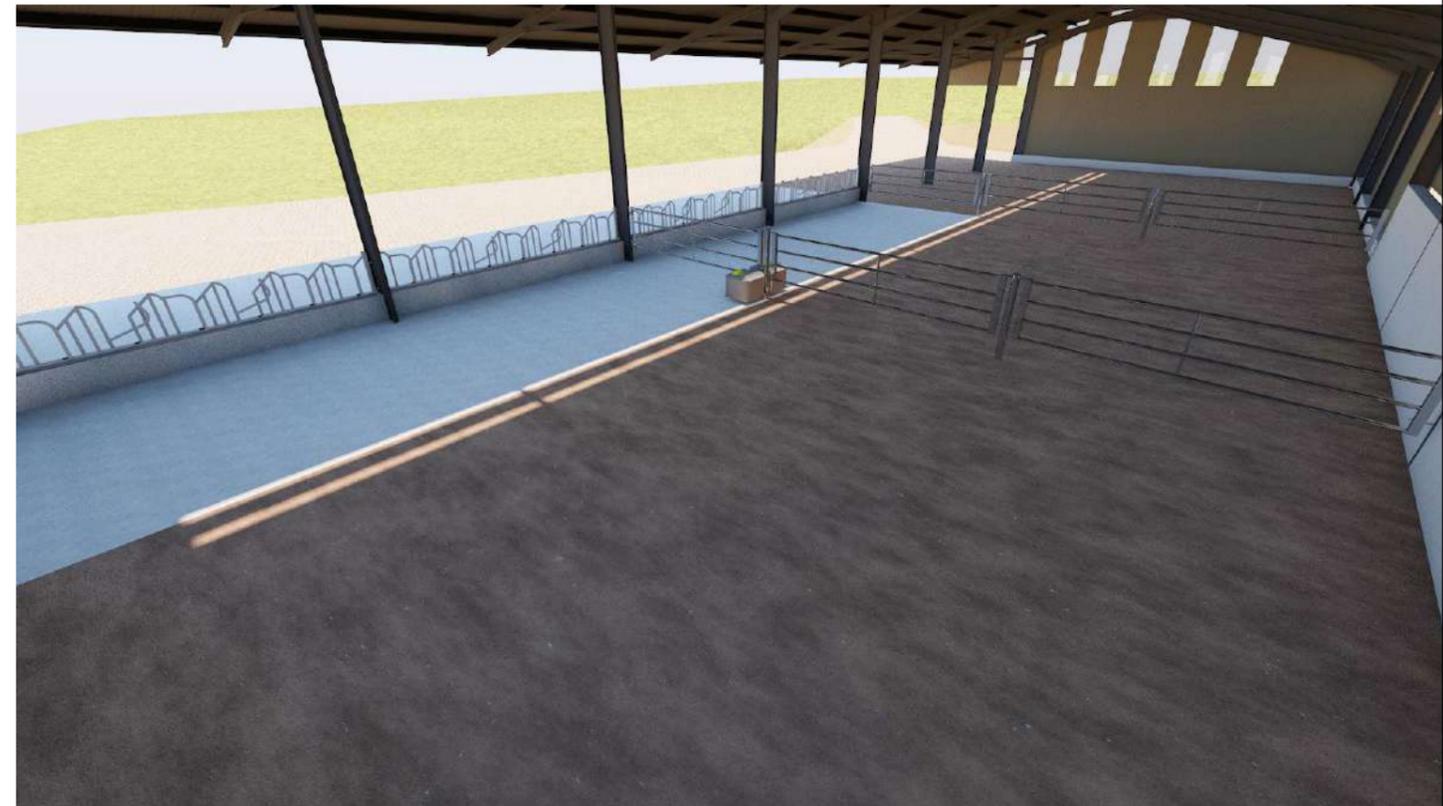
Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec auvent + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Maitre d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste - 35 Rue du Marilhoux 15380 MOUSSAGES	
VUE AU SOL		DET1	Éch: 1:150°
		Aurillac, le 29/07/2024	Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL





Coupe de principe AA

Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec auvent + centrale photovoltaïque		Dessiné par :		 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Marion ARMANDET		
Maître d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste - 35 Rue du Marilhoux 15380 MOUSSAGES		Conseiller Bâtiment :		
COUPE DE PRINCIPE STOCKAGE		DET2	Éch: 1:100 ^e	Vincent CHARBONNEL
		Aurillac, le 29/07/2024		



Projet : Construction d'un hangar de stockage et d'élevage avec avant + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL	
Maître d'ouvrage : AMBLARD Jean-Baptiste - 35 Rue du Marilhoux 15380 MOUSSAGES		Éch: sans	
PERSPECTIVES		DET3	Aurillac, le 29/07/2024

